

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 21 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un juin à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le douze juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Bernard PAUTET, Chantal WALTER, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Micheline MAINGUET, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET de St ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART

Roger MIGNOT, pouvoir donné à M. le Maire

Cécile PALLATIN, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Absents excusés : Thomas MERCIER

Secrétaire de séance : Dominique COUDRAY

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Attribution d'un kit Bescherelle aux élèves de CM2

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la distribution aux 55 enfants de CM2 d'un kit Bescherelle pour leur passage au collège.

1.2 Autorisation de signature à M. le Maire pour la création d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable au profit du SEDIF

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire est autorisé à l'unanimité à négocier et à signer une convention de servitude avec le SEDIF pour le remplacement d'une canalisation dont le nouveau tracé envisagé emprunte un certain nombre de parcelles appartenant à la Commune.

1.3 Acquisition d'une partie de la parcelle AD 255 sise 22 rue de Méry

Rapporteur : M. le Maire

Comme évoqué lors de la précédente séance, par 18 voix pour, une contre et une abstention, le Conseil municipal autorise M. le Maire à acquérir une partie de la parcelle AD 255 pour une superficie définie par le document d'arpentage de 226 m².

Le coût est de 54 692 € auquel se déduiront les frais liés à la construction de la clôture et auquel se rajoutera le prix de la bande de terrain acquise pour l'alignement de la rue.

1.4 Tableau des effectifs avec effet au 1^{er} septembre 2018

Rapporteur : M. le Maire

A effectif constant, pour tenir compte de l'évolution de carrière de deux agents et de la sortie du dispositif d'un animateur en contrat avenir, le Conseil municipal à l'unanimité modifie le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} septembre 2018.

2. FINANCES

2.1 Compte administratif 2017 - Commune

Rapporteur : Martine BERNARD

Après examen, M. le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif de la commune pour l'année 2017.

| Libellé | Fonctionnement | | investissement | | ensemble | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 529 235,44 | | 500 292,92 | | 1 029 528,36 |
| Opérations de l'exercice | 2 348 224,36 | 2 917 086,70 | 808 307,85 | 993 288,41 | 3 156 532,21 | 3 910 375,11 |
| Résultat de clôture | | 568 862,34 | | 184 980,56 | | 753 842,90 |
| Reste à réaliser | | | 2 142 515,00 | 394 513,00 | 1 748 002,00 | |
| Totaux cumulés | 2 348 224,36 | 3 446 322,14 | 2 950 822,85 | 1 888 094,33 | 4 904 534,21 | 4 939 903,47 |
| Résultat définitif | | 1 098 097,78 | 1 062 728,52 | | | 35 369,26 |

2.2 Compte de gestion 2017 - Commune

Rapporteur : Martine BERNARD

Le compte de gestion 2017 présenté par Mme la trésorière principale conforme au compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

2.3 Affectation de résultats d'exploitation exercice 2017 - Commune

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, vu le compte administratif de la commune de l'année 2017 décide à l'unanimité qu'une somme de 1 062 728, 52 € sera affectée à la section d'investissement.

2.4 Versement d'une subvention exceptionnelle au club de Hand ball

Rapporteur : Dominique BERNARD

L'association FB2M a sollicité la Commune afin d'obtenir une aide financière pour compenser en partie les frais liés à l'accession du club au championnat national. Dominique BERNARD propose de verser une subvention de 500 € à titre exceptionnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.5 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Rendez-vous des sages »

Rapporteur : Chantal WALTER

Chantal WALTER propose de verser une subvention de fonctionnement à l'association « le rendez-vous des sages » qui vient de se créer afin de lui permettre de faire face à des dépenses incompressibles.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Chantal WALTER accepte le versement de 800 € à l'association.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Reprises des alignements – Propriétés CLOCHARD et PEREIRA DE MELO

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les délibérations relatives à la reprise de l'alignement des propriétés CLOCHARD et PEREIRA DE MELO reformulée à la demande du notaire.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

3.2 Acquisition d'une bande de terrain dans le cadre de la reprise de l'alignement av. Charles de Gaulle

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 29 septembre 2016, décidé l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 99 auprès de M. et Mme ALLA. Leur propriété ayant été vendue avant la rédaction de l'acte, il convient donc d'acquiescer auprès du nouveau propriétaire M. ROUSSEAU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.3 Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la proposition de M. le Maire d'abonder pour un montant de 300 000 € l'opération Clos Boucher afin de faire face aux acquisitions LE GOFF / POSTOLLE. Afin de ne pas modifier l'équilibre du budget cette somme sera prélevée sur l'opération « Méry-Oradour » dont la prévision de dépenses est au-delà des besoins.

Par 18 voix pour, 1 contre, 1 abstention la décision modificative est adoptée.

3.4 Médaille de la Commune

Rapporteur : M. le Maire

Pour son départ en retraite, le Conseil municipal à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, décerne la médaille de la commune à Sophie MICHEL professeure des écoles à l'école élémentaire depuis 1994.

DIVERS

Avant de clôturer la séance M. le Maire fait le point sur les travaux du cabinet médical et divers travaux de voirie qui vont avoir lieu dans les mois à venir, avec principalement le gravillonnage des enrobés de la rue du Vivelay, la réalisation d'un trottoir rue de Villiers Adam, la pose d'un ralentisseur pour la sécurité des piétons Chemin des Effaits etc...

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h30.
